

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DISIGNAZIONI DI I RAPPRISINTANTI DI L'ASSEMBLEA  
DI CORSICA A U CUMITATU DI CUNTROLLU MISSU IN  
BADDU DA A CUNVENZIONI DI STERNALIZAZIONI DI  
L'ATTIVITA A CARATTARU CULTURALI, SPURTIVU E  
D'ASGIU A PRO DI L'AGENTI DI A CULLITTIVITA DI  
CORSICA A L'ASSOCIU "CUMITATU DI L'OPARI SUCIALI  
DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA"**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La convention d'externalisation des activités à caractère culturel, sportif et de loisirs en faveur des agents de la Collectivité de Corse, adoptée par la délibération n° 18/295 AC en date du 27 juillet 2018, prévoit dans son article 4, la création d'un Comité de surveillance constitué de membres de la collectivité et dirigé par un élu désigné par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Dans un souci de transparence, le Président du Conseil exécutif de Corse propose que soit également désigné, pour siéger au sein de ce comité, un élu de chaque groupe politique composant notre assemblée afin d'y assurer la représentation de l'ensemble des courants politiques.

Il est par ailleurs précisé que ce comité de surveillance se réunira semestriellement en vue d'une part, de prendre acte du bilan semestriel des comptes et activités régulières du COSCdC et d'autre part, d'analyser la demande de subvention pour l'année suivante.

A cet effet, je vous propose de désigner les conseillers selon la répartition suivante :

- Femu a Corsica : 1 représentant
- Corsica Libera : 1 représentant
- Partitu di a Nazione Corsa : 1 représentant
- Per l'Avvene : 1 représentant
- Andà per dumane : 1 représentant
- La Corse dans la République : 1 représentant

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.